



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du mercredi 9 mai 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 2.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h10.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAU Arguel ; M. André AVIS (à partir du 2.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 2.1) Besançon : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.4), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN; M. Pascal BONNET (à partir du 7.4), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 2.1), M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 2.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.1), M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.2.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 7.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 2.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 2.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI (à partir du 2.1), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au 2.2), Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 2.1) Boussières : M. Roland DEMESMAY Brailans : M. Alain BLESSEMALLE Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au 9.2) Champagny : M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 4.2), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD jusqu'au 0.1 et présente à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET (jusqu'au 9.4) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET à partir du 2.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 2.1) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironne : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 2.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN jusqu'au 2.1 et présent à partir du 1.1.1).

**Étaient absents :** Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Ecole-Valentin : M. André BAVEREL Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Puget : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thise : M. Bernard MOYSE Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER.

**Secrétaire de séance :** M. Daniel HUOT

#### Procurations de vote :

**Mandants :** JM. ROTH, H. AKODAD, P. BONTEMPS, E. DUMONT, F. FELLMANN (à partir du 2.1), D. GENDRAUD (jusqu'au 1.1.2), A. GHEZALI, JF. GIRARD, N. GUILLEMET, L. HAKKAR, S. JEANNIN, A. MENETRIER (à partir du 2.1), J. PANIER, B. RONZI, M. ROPERS (à partir du 2.1), J. ROSSELOT, JC. ROY (à partir du 1.1.1), MN. SCHOELLER, N. WEINMAN (à partir du 2.1), Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 2.1), A. KOELLER (à partir du 2.1), B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du 2.1), R. REYLE (à partir du 9.3), C. BOTTERON (à partir du 5.1), A. BAVEREL, M. MILLET (à partir du 9.5), B. VIONNET, D. PARIS, S. MONLLOR (jusqu'au 0.1), P. BELUCHE, J. MENIGOZ, JM. FAIVRE, C. BOILLEY, B. MOYSE.

**Mandataires :** JP. BASSELIN, C. MICHEL, J. DEMONET, D. POISSENOT, YM. DAHOUI (à partir du 2.1), JP. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAT, JY. PRALON, N. MOUNTASSIR, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, B. FALCINELLA, C. LIME (à partir du 2.1), J. SCHIRRER, M. LOYAT, C. GELIN (à partir du 2.1), JM. GIRERD, J. MARIOT (à partir du 1.1.1), JL. FOUSSERET, F. MONNEUR (à partir du 2.1), B. CYPRIANI (à partir du 2.1), P. CHANEY (à partir du 2.1), R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du 2.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 9.3), D. GALLET (à partir du 5.1), B. ANDREOSSO, P. CONTOZ (à partir du 9.5), B. BECOULET, C. PREIONI, M. COTTINY (jusqu'au 0.1), B. BOURDAIS, MO. CRABBÉ-DIAWARA, JM. BOUSSET, G. BAULIEU, J. TARBOURIECH.

Délibération n°2012/001722

Rapport n°2.1 - Tramway - Marché de fournitures « courants faibles » - 2<sup>ème</sup> consultation (CFA2)

**Tramway - Marché de fournitures « courants faibles » -  
2<sup>ème</sup> consultation (CFA2)**

**Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président**  
**Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements**

Inscription budgétaire	
BP 2012 et au PPIF 2012-2016 « AP-AE/CP Réalisation de la 1 <sup>ère</sup> ligne de tramway » (Budget annexe Transports)	Montant de l'AP-AE : 228 M€, Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant du CP 2012 : 75 353 075 € Montant de l'opération : 900 347,79 € HT (sur 2012)

**Résumé :**

Dans le cadre du projet de réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway, une procédure de consultation, par voie de marché à bons de commande, est en cours, selon les articles 160, 161 et 169 du Code des Marchés Publics, en vue de l'achat de fourniture d'équipements informatiques, électriques, électroniques de type courants faibles et de tôlerie.

Après étude des offres, la CAO, réunie le 19 avril 2012, a attribué le présent marché aux sociétés présentant les offres les plus économiquement avantageuses, lot par lot.

Faisant suite à un 1<sup>er</sup> appel d'offres concernant des fournitures d'équipement de type courant faible (CFA1) une 2<sup>nde</sup> consultation a été passée, selon les articles 160, 161 et 169 du Code des Marchés Publics, afin d'acquérir d'autres types d'équipements informatiques, électriques, électroniques et de tôlerie pour les systèmes en courants faibles.

La procédure d'appel d'offres a été choisie pour attribuer ces différents lots.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum.

Les bons de commande seront notifiés par l'entité adjudicatrice au fur et à mesure des besoins.

Le marché ne comporte pas d'options ni de tranches. Les variantes ne sont pas autorisées.

Il est composé de 12 lots :

- Lot 1 : Dièdre Information Voyageurs - montant maximum : 160 000 € HT,
- Lot 2 : Tôlerie TOTEM - montant maximum : 640 000 € HT,
- Lot 3 : Cartes électroniques - montant maximum : 200 000 € HT,
- Lot 4 : Licences TTS - montant maximum : 21 000 € HT,
- Lot 5 : Radio VHF - montant maximum : 250 000 € HT,
- Lot 6 : Téléphonie IP - montant maximum : 40 000 € HT,
- Lot 7 : Système de Comptage voyageurs - montant maximum : 100 000 € HT,
- Lot 8 : Pièces plastique - montant maximum : 20 000 € HT,
- Lot 9 : Alimentations ferroviaires - montant maximum : 18 000 € HT,
- Lot 10 : Fournitures électroniques diverses - montant maximum : 220 000 € HT,
- Lot 11 : Fournitures électriques diverses - montant maximum : 110 000 € HT,
- Lot 12 : Système de localisation RFID - montant maximum : 135 000 € HT.

Un avis d'appel à candidatures a été publié le 10 février 2012. Les dossiers de consultation étaient téléchargeables sur la plateforme de dématérialisation des marchés de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Les offres ont été remises au plus tard le 22 mars 2012.

Sur la base de l'analyse comparative détaillée des offres, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du jeudi 19 février 2012, a attribué les lots du marché comme suit :

- Lot 1 : Dièdre Information Voyageurs : société ACTIA pour 103 097,00 € HT,
- Lot 3 : Cartes électroniques : société SBK pour 131 992,20 € HT,
- Lot 4 : Licences TTS : société ACAPELA pour 14 720,00 € HT,
- Lot 5 : Radio VHF : société SNEF pour 168 706,00 € HT,
- Lot 6 : Téléphonie IP : société ABC pour 22 703,00 € HT,
- Lot 7 : Système de Comptage voyageurs : société ELINAP pour 85 980,00 € HT,
- Lot 9 : Alimentations ferroviaires : société REBOUL SA pour 15 834,12 € HT,
- Lot 10 : Fournitures électroniques diverses : société REBOUL SA pour 169 174,13 € HT,
- Lot 11 : Fournitures électriques diverses : société REXEL pour 56 156,94 € HT,
- Lot 12 : Système de localisation RFID : société BALOGH pour 131 987,40 € HT.

**A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché pour l'acquisition d'équipements informatiques, électriques, électroniques et de tôlerie pour les systèmes en courants faibles dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway pour les 10 lots attribués :
  - avec la société ACTIA, au titre du lot n°1, pour un montant de 103 097,00 € HT,
  - avec la société SBK, au titre du lot n°3, pour un montant total de 131 992,20 € HT,
  - avec la société ACAPELA, au titre du lot n°4, pour un montant total de 14 720,00 € HT,
  - avec la société SNEF, au titre du lot n°5, pour un montant total de 168 706,00 € HT,
  - avec la société ABC, au titre du lot n°6, pour un montant total de 22 703,00 € HT,
  - avec la société ELINAP, au titre du lot n°7, pour un montant total de 85 980,00 € HT,
  - avec la société REBOUL SA, au titre du lot n°9, pour un montant total de 15 834,12 € HT,
  - avec la société REBOUL SA, au titre du lot n°10, pour un montant total de 169 174,13 € HT,
  - avec la société REXEL, au titre du lot n°11, pour un montant total de 56 156,94 € HT,
  - avec la société BALOGH, au titre du lot n°12, pour un montant total de 131 987,40 € HT.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Reçu le 16 MAI 2012

Pour : 121

Contre : 0

Abstentions : 2

Délibération du Conseil de Communauté du mercredi 9 mai 2012  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

3/3